

QUESTION ORALE DE M. FOURNY, A M. NOLLET, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LE BILAN ENERGETIQUE WALLON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny, à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « Le bilan énergétique wallon ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - En date du 24 octobre 2011, nous avons eu le plaisir d'accueillir, en cette commission, le responsable de l'équipe « Bilan énergétique » au sein de l'Institut de Conseils et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD) et de faire l'examen du bilan énergétique de la Wallonie de 2009. Le 8 décembre 2011, le Gouvernement wallon décidait d'octroyer un marché de service à cette même ASBL en vue de rédiger le bilan énergétique de la Wallonie pour 2010. Nous sommes désormais en 2013 et je m'étonne un peu de ne toujours avoir eu l'occasion de parcourir ce bilan énergétique. Il n'y a, en effet, toujours aucune trace de celui-ci dans la rubrique qui lui est dédiée sur le portail de l'énergie. Alors qu'il avait fallu 18 mois pour que nous soit présenté le bilan énergétique de 2008 et 22 mois pour le bilan de 2009, il s'avère que ces délais de rédaction se font de plus en plus longs. À l'heure où il est question de mettre en place le meilleur cadre possible pour réussir la transition énergétique, il me semble pourtant primordial de pouvoir disposer de tels outils dans des délais raisonnables. Monsieur le Ministre pourrait-il nous donner des informations quant aux avancées des travaux de rédaction de ce bilan énergétique de Wallonie 2010 ? Peut-il également nous dire si une procédure a déjà été mise en place concernant 2011 ? D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Nollet pour sa réponse.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Député, les bilans domestique 2010, facture énergétique 2010, comparaison internationale 2010 et le bilan provisoire 2011 nous ont été livrés en octobre 2012. Comme vous, j'ai constaté que ces informations, bien qu'elles soient disponibles, n'ont pas encore fait l'objet d'une publication sur le site de l'administration. Je vous informe donc que j'ai transmis une demande à mon administration pour une publication sans délai ainsi que pour qu'à l'avenir les publications soient réalisées dans la foulée de la livraison des rapports. C'est une question de respect, autant que de transparence, que vous soulignez à juste titre dans votre question. Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny pour sa réplique.

M. Fourny (cdH). - Nous les attendrons avec impatience.